



Licenciement pour inaptitude

Par **haas**, le **17/06/2014** à **11:01**

Bonjour

Ma question concerne un licenciement accident du travail déclaré inapte par la médecine du travail j'ai été convoqué à un entretien préalable le 28/04/2014 depuis cet entretien mon employeur ne m'a toujours pas envoyé mon solde de tout compte quel est le délai entre l'entretien préalable et le licenciement je ne sais plus quoi faire à savoir que depuis le 28/04/2014 je ne perçois plus rien de la sécurité sociale merci pour votre réponse

Cordialement

HS

Par **moisse**, le **18/06/2014** à **08:47**

Bonjour,

Ce qui importe est la notification du licenciement, qui doit intervenir dans les 30 jours du dernier avis d'inaptitude.

Le solde de tout compte, s'il existe, est récupérable, c'est à vous d'y aller le chercher, et ne peut être établi qu'une fois le licenciement prononcé.